

# Les résultats de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans votre établissement



**Type d'établissement :** Elémentaire  
**Nom de l'Etablissement :** Elémentaire Joseph Vallier  
**Adresse :** 44 bis rue Ampère, 38000 Grenoble

## RAPPORT D'ÉVALUATION DES MOYENS D'AÉRATION/VENTILATION

**Date de l'enquête :** 14/08/2017

**Nom et qualité de l'enquêteur :** Hugues FRADET (ingénieur sanitaire)

### Conclusions :

Au sein de l'établissement 16 pièces ont été investiguées dans un bâtiment.

Au total, sur les 72 Ouvrants (fenêtre, porte-fenêtre ou porte ouvrant sur l'extérieur) investigués :

Sont en état de fonctionnement	100 %
Sont facilement accessibles	99 %
Sont facilement manœuvrables	99 %

## RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Conformément aux dispositions des articles R. 221-30 et suivants du code de l'Environnement, notre établissement a fait l'objet d'un contrôle de la qualité de l'air intérieur des locaux dont les résultats sont les suivants :

**Dates de prélèvements des polluants :** du 6 au 10 juin 2016

### Résultats pour le formaldéhyde :

	Concentration moyenne en $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Moyenne de l'établissement	24

### Résultats pour le benzène :

	Concentration moyenne en $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Moyenne de l'établissement	0,53



Respect des valeurs-guides



Absence de dépassement des valeurs limites mais dépassement des valeurs-guides

**Valeur-guide :** valeur en dessous de laquelle la concentration ne présente pas de risque pour la santé des occupants. Pour le formaldéhyde, elle a été fixée à  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2015 et  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2023. Pour le benzène elle a été fixée à  $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2016.

**Valeur-limite :** valeur nécessitant des mesures d'intervention rapide. Elle a été fixée pour le formaldéhyde à  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et à  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour le benzène.